



Comité directeur Compte rendu de réunion

<u>Objet de la réunion</u> Tous sujets d'actualité	<u>Date de rédaction</u> 18-09-2020
<u>Date / heure de début / durée</u> 12-09-2020 de 14h à 18h	<u>Rédacteur</u> Philippe Zwaenepoel
<u>Lieu</u> Visio-conférence	<u>Nom du fichier</u> CD_CR_reunion_12-09-2020.pdf
<u>Participants</u> Voir feuille de présence en annexe	<u>Destinataires (A:)</u> Ligues Comité directeur DTN Secrétariat fédéral
<u>Absents</u> Voir feuille de présence en annexe	<u>Destinataires pour information (Cc:)</u>

SOMMAIRE

- 1 [Propos liminaires du Président \(J-P. Sinanian\)](#)
- 2 [Gestion des licences \(G. Mathias\)](#)
- 3 [Point sur les subventions ANS \(M. Massé\)](#)
- 4 [Situation financière – aide aux clubs suite Covid \(V. Rouchon\)](#)
- 5 [Honorabilité \(V. Cardineau\)](#)
- 6 [Conditions de reprise de l'activité sportive 2020/2021 en situation de Covid \(M. Massé\)](#)
- 7 [Démarrage de la gestion sportive Carambole \(E2I\) \(C. Schaffran\)](#)
- 8 [Validation de la liste des candidats aux fonctions d'instructeurs d'arbitres \(T. Deleglise / M. Massé\)](#)
- 9 [Présentation des candidats à l'AG de juin \(élection annulée ; candidats : J-J. Bodin / A. Casale / R. Gouzien\)](#)
- 10 [Point sur les candidatures : commissions de discipline, d'appel, CIDESD \(J-P. Sinanian\)](#)
- 11 [Composition de la commission de surveillance des opérations électorales ; procédure de vote et de dépouillement \(G. Kercret\)](#)
- 12 [Questions diverses](#)

Compte rendu

Réunion en visio-conférence avec l'outil Zoom

V. Cardineau fait l'appel des personnes convoquées et invitées, hors celles s'étant excusées préalablement (cf. feuille de présence).

1 Propos liminaires du Président (J-P. Sinanian)

JP Sinanian remercie les participants de leur présence, et en particulier les fidèles, élus en 2016. Il rappelle l'effort fait pendant la mandature pour travailler en pôles collaboratifs et casser la logique des commissions (ou « silos ») ; cet effort devra être poursuivi et accentué, malgré tous les aléas liés au mode associatif et au bénévolat.

JPS rappelle les événements survenus depuis le dernier CD du mois d'avril : le confinement et l'arrêt des compétitions, la gestion des dossiers PSF 2020, les prolongements du désaccord avec les ligues du Centre et de l'Île-de-France depuis l'AG de janvier, la démission de JP Boudoux, président de la CN carambole, l'AG de juin en visio-conférence, la sortie du billard BT700FR de Décathlon, la visite à Vichy le 27/08 des ligues du Centre et de l'Île-de-France pour vérifier le Grand Livre, la première réunion du conseil des ligues le 1^{er} septembre.

Comme de coutume, la plupart des décisions prises ont été accompagnées de leurs lots de critiques et contestations : sur la date d'arrêt des compétitions, sur le retoquage de certains dossiers PSF (pourtant non éligibles), sur les votes en AG, sur les comptes 2018-2019, sur la présence du président de la FFB lors du conseil des ligues (pourtant prévue par les statuts) ...

JPS évoque certaines menaces de saisine du tribunal administratif, menaces dont il souhaite en définitive la concrétisation afin, une fois pour toutes, de balayer les critiques et insinuations concernant la gestion des comptes 2018-2019.

Pour les mois qui viennent :

Les économies forcées réalisées en 2019-2020 vont permettre d'aider les clubs en difficulté, de financer les événements sportifs reportés et de soutenir la licenciation par des projets structurants, en évitant tout saupoudrage. Les ligues ont été invitées en mai à identifier les clubs en difficulté sur leur territoire afin qu'il leur soit venu en aide.

De son côté, Decathlon va renforcer la communication sur le billard en direction de ses 330 magasins et vers les clubs de la fédération, ce qui, conjugué avec un accueil de qualité dans les clubs, devrait conduire à de nouvelles adhésions.

De nombreuses incertitudes demeurent, du fait de la pandémie, sur le bon déroulement des compétitions, la tenue de l'AG de décembre en présentiel, ...et il faudra s'adapter en permanence.

L'appel à candidatures pour les élections fédérales de décembre a été publié. JPS invite tous les membres du comité directeur qui le souhaitent à se représenter. Il remercie du travail accompli les personnes qui ont manifesté l'intention de ne pas briguer un nouveau mandat pour des raisons diverses : Eric Vaquier, Laurent Goodwin, Paul Dal Cortivo, Geneviève Kercret, Gérard Mathias et Philippe Zwaenepoel.

Il rappelle la démission de Claude Fath de la commission d'appel, et la décision de Jean-François Espalieu de ne pas renouveler sa candidature pour la commission de discipline. Nota : ces postes ainsi que celui de la présidence du CIDESD correspondent à des membres indépendants, et sont à pourvoir en dehors des élections de décembre.

JPS indique qu'il a décidé finalement de briguer un mandat supplémentaire, et ce, pour finir de structurer la fédération, atteindre un effectif suffisant de licenciés, exploiter l'effet de levier que vont permettre les innovations annoncées par Decathlon pour 2021 (billard d'extérieur, billard pliable, queue en kevlar, étui, ...) et enfin, tirer parti d'une communication renforcée par le recrutement de Nicolas Henric, pour gagner de nouveaux partenaires et accroître notre présence TV.

Les choses ne vont pas aussi vite qu'il l'aurait imaginé en entamant son premier mandat, et il faut manifestement donner du temps au temps. JPS a une pensée particulière pour Alain le Garrec qui

l'a entraîné dans cette aventure qui lui a permis de connaître les joies et les difficultés de la gouvernance d'une fédération nationale.

2 Gestion des licences (G. Mathias)

G. Mathias rappelle que la fédération a enfin dépassé en 2019-2020 le plafond de verre des 16 000 licenciés, retrouvant ainsi le niveau connu il y a 20 ans, et perdu après l'incident aussi « médical » qu'a constitué le certificat médical obligatoire pour tout licencié.

Pour la saison en cours, au 11 septembre 2020, l'effectif de licenciés est de 4 472 contre 5 841 l'an passé, soit un déficit de 1 369.

Compte tenu du rythme journalier actuel de prise de licence, la projection au 30 septembre 2020 s'élève à 9 436 licenciés. L'effectif fin septembre représentant 68 à 70 % de l'effectif fin de saison, en faisant abstraction de divers aléas, **la projection « fin de saison » serait de l'ordre de 14 000 licenciés, soit une perte de 2 000 licenciés (correspondant à une baisse du produit des licences avoisinant 100 k€).**

Il faut donc se mobiliser avec les ligues, CDB et clubs pour (re) gagner rapidement le maximum de licenciés, car ceux perdus cette année, comme après l'épisode du certificat médical, risquent de faire défaut les années suivantes. Il faudra notamment intégrer cette perspective dans l'élaboration du BP 2021-2022.

Discussion et propositions :

- **Il est proposé de faire un brainstorming pour élaborer un argumentaire choc à mettre à la disposition des clubs, CDB et ligues pour convaincre les hésitants, notamment les plus âgés, à revenir au billard.** Quelques arguments sont cités : le billard, sport sans contact, rend très peu probable les risques de contamination si les gestes barrière sont respectés. Ne pas prendre une licence cette année, c'est fragiliser les clubs et la fédération, et perdre quelque chose qui ne sera pas retrouvé les prochaines saisons ; ...
- Il faudra toutefois articuler le message positif à diffuser avec les consignes de sécurité sanitaire imposées par le ministère, qui peuvent alarmer.
- En Eure-et-Loir, les compétiteurs ont repris une licence, mais les pratiquants « loisir » sont plus attentistes, craignant une nouvelle fermeture des clubs ; les adhérents reviennent plus volontiers dans les clubs pratiquant une remise sur le forfait, du fait du confinement subi en début d'année 2020. Cette explication n'est pas partagée ; si la crainte de revenir au billard est motivée par le Covid, ce ne sont pas quelques dizaines d'euros de remise qui vont modifier la nature du problème.
- Considérant le souhait émis par certains d'une baisse de 5 à 10 euros du prix de la licence pour inciter au retour dans les clubs :
 - Ce montant ne représente que quelques % des dépenses annuelles consenties par les joueurs pour leur forfait et leurs dépenses de déplacement, et ne peut donc pas avoir un véritable effet incitatif ;
 - La licence est une adhésion à un système mutualiste, et cette adhésion n'a pas à être amputée par des remises ou ristournes, d'ailleurs formellement déconseillées par le ministère et le CNOSF. La stratégie de la FFB est plutôt d'aider les clubs en difficulté, charge à eux, de traduire cette aide éventuellement en ristournes sur les forfaits ou sur les engagements en compétition pour favoriser le retour des adhérents.
- Cette crise est peut-être aussi l'occasion de rajeunir les effectifs, en allant chercher des jeunes, notamment grâce aux billards déplaçables Decathlon dont l'efficacité pour la promotion du billard n'est plus à démontrer ;
- A noter que le CCA de Lyon a déjà reçu 700 € de l'opération [« Soutiens ton club »](#) sur 1000 € annoncés, opération jugée particulièrement intéressante mais peu suivie par les clubs FFB (seulement une quinzaine de clubs inscrits à ce jour pour en bénéficier) ; par ailleurs, le ministère des sports devrait lancer prochainement une opération réclamée par le mouvement sportif d'incitation à la reprise de l'activité sportive, un peu analogue à l'opération [« coupdepoucevelo »](#) (aide incitative pour favoriser l'utilisation du vélo), avec

une aide de 30 à 50 euros pour se réinscrire dans un club fédéré. La FFB communiquera sur ce sujet dès que le dispositif sera lancé.

3 Point sur les subventions ANS (M. Massé)

Rappel : la convention d'objectifs est maintenant séparée en deux volets :

- Un volet « développement » dans le cadre duquel la fédération reçoit annuellement depuis 2018 de l'agence nationale du sport, 71 k€ couvrant, entre autres actions, le financement partiel du poste de Marie Cornuel et de Louis Edelin, pour les aspects « formation » ;
- Un volet « contrat de performance » qui apporte 39 k€, consacrés exclusivement au programme sportif au 3-bandes, seule discipline de haut niveau, et couvrant notamment l'autre moitié du salaire de Louis, pour son activité d'encadrement du « haut niveau ».

La nouveauté 2020 est le PSF, géré maintenant par les fédérations, qui remplace l'ancien dispositif CNDS.

La fédération a reçu 59 k€¹ pour aider financièrement les clubs, CDB et ligues, s'inscrivant dans les orientations du projet fédéral et répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANS.

L'appel à projets a été fructueux, avec 54 projets reçus :

- 35 clubs
- 8 comités
- 11 ligues

pour un coût total des projets de 471 k€ €, et une demande de subventions de 160 k€.

L'écart entre la demande de 160 k€ et le montant disponible de 59 k€ explique pourquoi il n'a pas été possible de satisfaire toutes les demandes, d'où quelques mécontents.

La FFB a reçu également 11k€ (+6 k€ à venir) pour gérer le PSF, sommes qui vont servir à couvrir une partie des salaires des permanents, la gestion ayant été assurée en interne.

Le partenariat avec le ministère des sports et l'ANS permet de recevoir des financements, mais impose en contrepartie de respecter un certain nombre de contraintes, légales notamment, et de prendre parfois des décisions impopulaires pour les licenciés ou les clubs.

Discussion :

- Il faut inciter les mécontents à faire partie de la commission PSF² et à participer à l'évaluation des dossiers ; ils seront ainsi mieux à même de comprendre les contraintes inhérentes au dispositif PSF ;
- Les subventions reçues les années précédentes via le CNDS n'accordent pas de droit particulier sur les années suivantes.
- Quand le CNDS a élevé à 1 500 € le plancher des demandes de subvention (soit un montant minimum de projet de 3 000 €), beaucoup de petits clubs ont été écartés, ce qui a fait fondre l'enveloppe attribuée à la fédération ; les CDB se sont alors positionnés pour candidater pour l'ensemble des clubs, et avec la bienveillance des directions départementales locales, ont pu émarger régulièrement sur ces crédits. Aujourd'hui, les dossiers sont évalués nationalement et il n'y a plus de différences d'un département à l'autre, ce qui a pu pénaliser certains CDB.
- La commission a pris en compte également la trésorerie disponible des demandeurs dans la décision finale, en privilégiant, à qualité égale, ceux qui étaient les moins à l'aise financièrement.

Marc Massé va finaliser un document de synthèse sur le sujet d'ici la fin du mois.

¹ Montant correspondant au montant global des aides attribuées aux clubs, CDB et ligues de la FFB en 2018.

² La commission PSF a été composée avec des permanents FFB, des élus du comité directeur et des représentants des CDB et des ligues.

4 Situation financière – aide aux clubs suite Covid (V. Rouchon)

Au 31 août, le solde d'exploitation 2019-2020 s'élèverait à + 214 k€, en raison d'économies diverses (réunions en visio-conférence et non en présentiel, prestations non réalisées, ..) mais surtout de dépenses non réalisées par les 4 commissions sportives³ ainsi que par certaines commissions techniques (formation, communication, arbitrage, ..), et la DTN.

Les dotations aux amortissements ont été intégrées ; les dépenses d'avocat se sont élevées à 6k€, pour divers contentieux.

Partant d'un résultat déficitaire de 50 k€ prévu au BP, la pandémie se traduit ainsi au final par un résultat prévisionnel avant les écritures de bilan de + 214 k€. La trésorerie s'élève à 528 k€ contre 261 k€ l'année dernière ;

Discussion :

- Si l'on prend pour hypothèse (pessimiste) des recettes « licences » en baisse cette année de 120 k€, en remontant nos fonds propres de 20 k€ pour arriver à 300 k€, on peut ainsi dégager 74 k€ à utiliser lors de la saison 2020-2021, dont une dizaine de milliers d'€ réservés pour les compétitions carambole et blackball reportées.
- **Un point plus précis sera effectué prochainement pour présenter un BP rectificatif à l'approbation du CD, lequel BP sera ensuite soumis à l'AG de décembre.**

Concernant l'aide aux clubs en difficulté, et la demande faite aux ligues de les recenser, seulement 4 dossiers de clubs sont parvenus à ce jour à la fédération, ce qui paraît peu dans le contexte actuel.

Compte tenu de l'urgence, **une relance sera faite via la lettre de la fédération** à paraître la semaine du 14 au 20 septembre, avec un lien vers le dossier de demande d'aide à télécharger sur le site fédéral. Les dossiers seront traités au fil de leur arrivée, après avis de la ligue, cette dernière pouvant également apporter sa part au soutien accordé. Une aide directe et/ ou une avance remboursable sont envisageables selon les besoins exprimés.

Le cas des clubs exclus de salles municipales (deux exemples en cours : le Puy et Mandelieu) et contraints de déménager dans des salles privées doit également être pris en considération par les ligues et la fédération. **Ce type de dossier relève plutôt de l'aide au développement, le lancement de l'appel à projets correspondant étant prévu avant fin septembre.**

Concernant le club de Mandelieu, où la concurrence entre associations est très forte pour l'octroi de salles municipales, JPS a adressé un courrier au maire de la commune pour soutenir le club. L'appui des élus départementaux et/ou régionaux est aussi à rechercher. Au pire, si le club doit partir, une subvention pour le déménagement des billards et la location d'une salle privée devrait pouvoir être obtenue de la municipalité.

5 Honorabilité (V. Cardineau)

Le Ministère, en collaboration avec le CNOSF, suite au scandale notamment dans le patinage artistique, **a décidé de mettre en place le contrôle d'honorabilité des dirigeants dans les associations sportives.** Un référent a été désigné pour chaque Fédération et des réunions sont organisées en visioconférences pour la mise en place progressive de ce contrôle.

Il s'agit de croiser les fichiers des Fédérations avec celui du FIJASV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). En pratique, la Fédération doit modifier son logiciel de prise de licences ainsi que le bordereau de demande de licences. En effet, afin que les données puissent être exploitées, il faut que d'autres champs soient ajoutés, tels que le nom de naissance, le lieu de naissance. Nous avons également un devoir d'information, c'est-à-dire que le dirigeant doit, lorsqu'il prend une licence, savoir que ses données vont être transmises pour traitement de l'honorabilité. Tous les dirigeants sont concernés, quel que soit l'échelon.

Nous avons eu connaissance assez tardivement de cette demande et nous n'avons pas pu la mettre en place pour cette rentrée sportive.

³ 99 k€ de dépenses réalisées contre 253 k€ prévues

Il s'agit maintenant de communiquer à ce sujet pour préparer les dirigeants à cette modification. A noter que ce sera un travail supplémentaire pour le secrétariat puisque pour les identités qui ne pourront pas être contrôlées (incohérence entre tous les champs,...), il y aura un retour vers la fédération avec le code AIA (aucune identité applicable). La fédération devra mener l'enquête pour trouver les bonnes données et les renvoyer.

La saisie doit être strictement identique à ce qui est inscrit sur la carte d'identité. Cela pose un problème technique puisque dans notre base de données, il n'y a pas d'accents alors qu'ils figurent sur la carte d'identité.

Au niveau de nos textes, il va falloir prévoir des modifications dans nos statuts, dans le code de discipline et dans le règlement de prise de licences.

Le ministère voudrait que ce contrôle soit opérationnel au 1^{er} janvier 2021, sous réserve de l'accord en CNIL.

Par ailleurs, le Ministère a préparé un kit de communication sur la lutte contre les violences. Des affiches sont disponibles dans les CDOS, les comités départementaux et les clubs sont invités à les récupérer. Une plaquette recense les numéros d'urgence et les coordonnées des associations diverses selon le type de violence.

Une vidéo est en cours de préparation à destination des éducateurs sportifs. Il est fortement recommandé aux formateurs d'accorder un temps sur ce sujet lors de leurs formations.

Une page sur notre site doit également reprendre tous les documents mis à disposition.

Discussion

- La demande concerne les dirigeants élus, les dirigeants nommés (exemple : responsable de l'arbitrage, responsable sportif,...) et les formateurs. Les autres licenciés ne doivent pas apparaître dans le fichier FFB ;
- Remarque : hormis le président, le secrétaire et le trésorier, les autres élus du comité directeur, qui ne sont pas nommés à une fonction particulière n'apparaissent pas dans les fichiers FFB ; quid aussi par exemple du directeur de jeu ?
- D'autres champs devront manifestement être ajoutés dans la base E2I ;
- Ce contrôle d'honorabilité va manifestement engendrer de multiples complications et pertes de temps, qui vont s'ajouter aux difficultés actuelles ; plusieurs fédérations s'en plaignent ; malheureusement, il semble difficile d'y échapper. **Le ministère a demandé aux fédérations de communiquer auprès des clubs sur le sujet et de lui transmettre un échéancier de mise en place de ce contrôle pour le 1^{er} janvier 2021 ;**
- Il ne sera matériellement pas possible d'être opérationnel en début d'année, compte tenu des travaux de développement engagés par E2I, pour le carambole, puis à suivre pour le 5-quilles ;
- Peut-on profiter de l'expérience d'autres fédérations qui ont déjà mis en place ces contrôles d'honorabilité ou qui vont les mettre en place avant nous ? la réponse est oui.
- La CNIL donnera-t-elle son accord ? Ce n'est pas sûr ; peut-être faut-il attendre cet accord ?
- **L'important aujourd'hui, surtout, est de communiquer : une page consacrée à ce sujet sur le site fédéral, des affiches transmises aux clubs, ...pour, notamment, pouvoir en faire état auprès du ministère ;**
- A-t-on un fichier à jour des professionnels professeurs de billard ? Les titulaires d'un diplôme d'Etat qui exercent une activité professionnelle contre rémunération doivent demander une carte professionnelle aux services départementaux de l'Etat ;
- La fédération dispose d'une liste exhaustive des bénévoles ayant obtenu un diplôme fédéral de formateur (CFA, DFI, DECF) et les clubs doivent faire appel à ces personnes pour encadrer des enfants. Pourquoi ne pas se limiter à ces personnes dans un premier temps ? Quid aussi des parents qui accompagnent les enfants lors de déplacements ? réponse : on ne peut pas les faire figurer dans le fichier.
- Les titulaires d'un diplôme fédéral de formateur, démis de leurs fonctions par la FFB, n'apparaissent plus dans le fichier des formateurs, et **ce serait une faute des clubs de faire encore appel à eux pour assurer des séances de formation ;** paradoxe : ne figurant plus dans les listes, ils sont retirés du contrôle automatique. Par ailleurs, la FFB ne

peut pas leur reprendre leur carte de formateur, car ils ne sont pas passés en conseil de discipline.

- Quid aussi des éducateurs bénévoles non diplômés ? Les faire figurer dans la liste (encadrant non diplômé ...) ? Il ne faut pas compliquer un dispositif qui l'est déjà suffisamment ...
- L'important est de bien communiquer auprès des clubs pour qu'ils sachent à quoi s'en tenir et qu'ils soient très vigilants sur le sujet ;
- Une première étape pourrait éventuellement être engagée au printemps avec les formateurs diplômés.

6 Conditions de reprise de l'activité sportive 2020/2021 en situation de Covid (M. Massé)

Une affiche a été diffusée dernièrement sur les conditions de reprise des compétitions, puis a suivi la publication du nouveau guide du ministère des sports. Les deux documents sont parfaitement cohérents. Des réactions ont suivi, contradictoires entre elles sur le niveau de contraintes (trop élevé, pas assez élevé).

Le premier tournoi de 5-quilles a été reporté ou annulé, compte tenu de l'appréhension des clubs à accueillir un grand nombre de joueurs, les bénévoles devant porter le masque toute la journée.

Le premier tournoi de 3-bandes va se dérouler prochainement. Des incertitudes demeurent sur certaines compétitions nationales.

Pour l'international, toutes les compétitions sont annulées ou reportées, les premières à se dérouler étant programmées pour décembre. Une décision est attendue pour les CE d'américain en Turquie qui doivent se tenir en novembre⁴.

La balle est dans le camp des commissions sportives nationales qui doivent rassurer les compétiteurs. **Au niveau local, les compétitions vont reprendre normalement**, les volumes de joueurs étant bien moindres.

Discussion

- Au niveau international, il faut faire la différence entre les professionnels qui acceptent certaines contraintes (quarantaine, bulle...) et les amateurs : frontières qui se ferment, quarantaine, ..., ce qui rend quasi impossible l'organisation de compétitions.
- Au plan local, il faut composer avec chaque municipalité, surtout pour le blackball, chaque municipalité ayant ses règles, mais les championnats reprennent plutôt bien dans les Pays de la Loire, avec le respect des contraintes édictées par la FFB.
- A Pamiers, une convention a dû être passée avec la municipalité pour pouvoir rouvrir la salle de billard sur la base des règles FFB. En Occitanie, certaines AG de clubs, différées, vont bientôt se tenir, ce qui devrait impacter positivement la reprise de licences. Les compétitions régionales vont démarrer mi-septembre.

7 Démarrage de la gestion sportive Carambole (E2I) (C. Schaffran)

Le chantier est bien avancé ; le contrat avec E2I a été signé. **Le système va pouvoir être mis à la disposition des compétiteurs à la mi-septembre.**

L'information circule. La première chose à faire par les présidents de clubs, CDB, ligues est de nommer les responsables carambole. Les clubs auront un accès niveau 1, les CDB un niveau 2 et les ligues un niveau 3. Les droits valent pour l'ensemble du territoire correspondant.

Seuls les responsables de niveau 4 ont des droits sur l'ensemble du territoire national.

Quelques nouveautés : distances affichées par défaut, formats de billard par défaut par catégories, nom du directeur de jeu, ...

Il y aura certainement quelques petits problèmes à régler lors du démarrage qui s'effectuera avec les compétitions individuelles. Les compétitions par équipes suivront, début octobre. **D'ici là, les engagements d'équipes se feront sur l'ancien système (date limite au 30 septembre) et seront basculés sur le nouveau système.**

Suivront ensuite les compétitions internationales, puis le 5-quilles.

⁴ La décision a été prise de ne pas participer.

Discussion :

- L'historique de ffb sportif (y compris les incohérences constatées) sera repris dans le nouveau système, peut-être après un certain délai, suivant les priorités de E2I dans le développement des différentes fonctions ;
- Depuis 2012, la collaboration avec E2I, basée sur une analyse fonctionnelle d'un besoin et sa traduction informatique par un fournisseur de services s'est avérée particulièrement efficace pour la partie administrative, et il est apparu évident qu'il fallait utiliser la même méthode pour traiter les besoins sportifs, ce qui conduira à échéance d'un an ou deux à un outil intégré et performant pour la fédération. Les prochaines étapes concerneront le 5-quilles et le blackball.
- La FFB va ainsi progressivement professionnaliser ce secteur d'activité et en assurer la sécurité et la pérennité, en s'affranchissant des aléas du bénévolat.

8 Validation de la liste des candidats aux fonctions d'instructeurs d'arbitres (T. Deleglise / M. Massé)

Le portail formation dans sa composante « arbitres » est en cours de finalisation. Deux nouvelles fonctions ont été instaurées, ayant un rôle plus technique de formateurs d'arbitres (cf. règlement validé avant l'été) :

- Les cadres-arbitres
- Les instructeurs-arbitres

Les cadres-arbitres

- Coordonnent les parcours de formation et de nomination
- Evaluent les candidats au grade d'arbitre fédéral
- Forment les Instructeurs-arbitres
- Peuvent également assurer l'une ou l'autre des missions d'un instructeur-arbitre

Les instructeurs-arbitres

- Suivent la formation théorique des arbitres
- Participent à la formation pratique des arbitres
- Evaluent les candidats aux grades d'arbitre départemental ou d'arbitre régional
- Participent aux binômes d'évaluation des candidats au grade d'arbitre fédéral

Il faut nommer maintenant les personnes ad hoc dans ces deux catégories.

Les ligues ont été sollicitées pour fournir des listes d'instructeurs-arbitres. Des ligues ont répondu, d'autres non, mais au final, **le nombre cumulé de cadres-arbitres proposés par la CJA et d'instructeurs-arbitres proposés par les ligues est trop élevé par rapport au nombre d'arbitres formés chaque année** (69 en 2017, 124 en 2018 et 172 en 2019, la croissance étant due à la création du grade d'arbitre départemental), avec des disparités entre disciplines, avec un seul arbitre formé pour l'américain et aucun pour le snooker sur 3 années.

A titre d'exemple, pour former 160 à 200 éducateurs chaque année, on dispose d'une vingtaine d'instructeurs fédéraux, parmi lesquels les ligues choisissent ceux qui vont animer leurs formations régionales.

Pour les formateurs d'arbitres, la liste s'élève actuellement à 60, voire 100, alors qu'une vingtaine suffirait. Se pose aussi la capacité des personnes proposées à assurer valablement la formation des arbitres. **La réflexion doit donc se poursuivre sur le sujet.** Les ligues ont manifestement fait l'amalgame entre les responsables de l'arbitrage et les formateurs d'arbitres qui sont des fonctions très différentes.

Une solution pourrait être de demander aux ligues de ne proposer qu'un seul instructeur-arbitre pour le carambole et un seul pour le BaP, et d'assurer ensuite au niveau fédéral un complément de formation à leur intention. Comment toutefois régler le problème du cumul des fonctions au sein des comités directeurs des ligues pouvant conduire à des choix orientés ?

La proposition faite au CD aujourd'hui est de valider la liste ci-dessous de 11 cadres-arbitres proposée par la CJA jusqu'au 1^{er} janvier prochain, conformément au règlement adopté, la validité accordée s'achevant avec l'olympiade. Une nouvelle liste devra être validée par le CD début 2021.

Américain	Blackball	Carambole	Snooker
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
Baylatry N'guyen	Lalande Patrice	Laumond Yves 3-Bandes/Jds	Cassis Maxime
	Vaquier Eric	Lacombe Hervé 3-Bandes/Jds	Perez Raymond
	Dupré Rambaud Frédéric	Deleglise Thierry 3-Bandes/Jds	
		Lemesle Fabrice Artistique/3-Bandes/Jds	
		Wallart Jean-Charles Quilles	

Discussion

- Tous les besoins sont-ils couverts, selon les territoires ? C'est en fait aux ligues d'évaluer leurs besoins et de former des arbitres en conséquence. Le problème se pose notamment pour le blackball et les TN qui demandent un nombre conséquent d'arbitres, là où ils se déroulent.
- L'Occitanie compte 40 joueurs de 5-quilles mais aucun arbitre ou formateur d'arbitre dans cette spécialité. Réponse : il revient à la ligue de programmer une formation en faisant appel à un formateur d'une autre ligue ou, sinon, de demander aux candidats de se former dans une autre ligue, sachant que les formations vont tourner sur le territoire national.
- Les organes déconcentrés doivent s'approprier progressivement ce dispositif pour le décliner jusqu'aux clubs.
- **Cette nouvelle structuration de l'arbitrage présente l'avantage d'harmoniser les règles au niveau national**, et de s'affranchir d'éventuels conflits de personnes qui peuvent exister au plan régional ;
- Remarque d'un participant : les responsables d'ETR ne devraient pas faire partie du comité directeur des ligues, car ils en sont les prestataires. Cette préconisation, a priori justifiée, n'a cependant pas été admise par toutes les ligues.

Les participants sont appelés à se prononcer sur la liste des cadres-arbitres proposée par la CJA : **la liste est validée à l'unanimité**, -2 voix pour F. Rambaud, et -1 voix pour R. Perez.

Le CD est aussi appelé à valider le principe de finaliser prioritairement le processus de formation et de nomination des arbitres blackball qui ont déjà œuvré l'an dernier dans les tournois nationaux afin de faciliter le démarrage de la saison. Eric Vaquier, pilote du pôle formation et cadre-arbitre nouvellement nommé, est désigné pour assurer cette tâche.

Dans un deuxième temps, la FFB sollicitera les ligues concernées par l'accueil des TN blackball pour les inviter à organiser des formations d'arbitres blackball sur leur territoire, [suivant le nouveau dispositif](#), afin de limiter progressivement les besoins de déplacements éloignés d'arbitres sur chaque TN.

9 Présentation des candidats à l'AG de juin (élection annulée ; candidats : J-J. Bodin / A. Casale / R. Gouzien/ J. C. Guilbaud)

JPS invite les candidats à se présenter, en prenant l'engagement, s'il est réélu, de chercher à les intégrer au mieux dans le fonctionnement fédéral, dans la mesure où certains des intervenants précédents, nouvellement élus, se sont parfois sentis insuffisamment sollicités ou ont pu avoir des difficultés à trouver les bons interlocuteurs. Un membre du bureau pourrait être chargé de tuteur les nouveaux élus au cours des premiers mois de leur prise de fonction.

JPS signale que Jean-Claude Guilbaud a finalement fait savoir qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections fédérales ; il donne la parole à Jean-Jacques Bodin pour se présenter :

- Jean-Jacques Bodin : retraité, 68 ans, joueur de catégorie régionale ; trésorier de la ligue d'Occitanie. Ex-secrétaire et comptable du club de Béziers ; actuellement au BC Pézenas ; intéressé par le développement.

- Alberto Casale : italien ; en France depuis 30 ans ; joueur de jeux de série ; passionné par le 5-quilles ; chargé de la communication dans son précédent club des Yvelines (site web, retransmission des matchs, ...) ; aujourd'hui au BC Draveil (Essonne) ; responsable du 5-quilles depuis 2.5 ans au sein de la CNC ; fait partie de la commission « quilles » de la CEB, représentant la France ; prêt à apporter son concours, là où ses compétences pourront être utiles ;
- Renaud Gouzien : président du BC l'Estagnol (Var), club très tourné vers les jeunes ; 12 licenciés U21 en 2020 (convention avec la ligue de Méditerranée et un collège) ; fait partie de la CNA depuis 3 ans, chargé des relations avec les ligues ; est candidat pour diriger la CNA, compte tenu du départ annoncé de L. Goodwin ; travaille actuellement avec le DTN sur le questionnaire « arbitrage » américain.

Discussion :

L'instabilité interannuelle du **code sportif américain** est signalée, pour un nombre relativement faible de licenciés ; réponse : il a fallu prendre une nouvelle direction lors de l'olympiade pour mieux répondre aux attentes des joueurs, ce qui a occasionné ces changements ; **le code est aujourd'hui à peu près figé et ne devrait plus beaucoup évoluer au cours des prochaines saisons.** Le fonctionnement en pôles avec des échanges interdisciplinaires contribue aussi à harmoniser les choses et à éviter des initiatives isolées de commissions, qui ont parfois des conséquences lourdes sur le fonctionnement fédéral et la charge de travail des salariés.

10 Point sur les candidatures : commissions de discipline, d'appel, CIDESD (J-P. Sinanian)

Ces trois commissions, indépendantes du comité directeur, sont requises dans le fonctionnement de la fédération.

A ce jour, Richard Clavet (BC Baignois, NA) a candidaté pour la commission d'appel ou de discipline, et P. Zwaenepoel a accepté de postuler pour la coordination du CIDESD, quand son mandat au sein du comité directeur s'achèvera.

Il reste à trouver un dernier candidat pour l'une ou l'autre des commissions de discipline ou d'appel, selon le choix de R. Clavet. Les membres du CD sont invités à signaler à JPS toutes personnes présentant un profil adapté pour ce poste, et susceptibles d'être intéressées.

Le nombre d'affaires à traiter devrait être moins élevé au cours des saisons à venir, des sanctions automatiques étant maintenant prévues dans les codes sportifs pour les petites infractions (retard, forfait non excusé, par exemple).

Les procédures disciplinaires coûtent cher en temps et en argent, pour les contrevenants et la fédération, et il ne faut véritablement les déclencher que pour des infractions graves et avérées, d'autant qu'il est difficile de les mener de A à Z sans faire d'erreur, sans risque de retoquage par la commission d'appel ou la commission de conciliation du CNOSF. Il faut aussi notifier les sanctions dans les formes et les délais prévus pour qu'elles soient applicables.

L'externalisation des procédures disciplinaires a été envisagée (cabinet d'avocats, mutualisation avec d'autres fédérations, ..) mais la réflexion n'a pas été poursuivie plus, avant compte tenu des moyens financiers limités de la fédération.

11 Composition de la Commission de surveillance des opérations électorales ; procédure de vote et de dépouillement (G. Kercret)

La Cosoé est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement Intérieur. Elle a compétence pour émettre un avis sur la recevabilité des candidatures. Elle surveille la régularité des opérations de vote.

Les membres de la commission ne peuvent pas être candidats aux élections. Les candidats proposés sont Jean-Michel Lavaud, secrétaire de la ligue AURA, Hervé Rabault, secrétaire de la ligue de Bretagne et Gérard Mathias, qui seront a priori présents le 12 décembre, sans toutefois que la présence de la totalité de la commission soit obligatoire.

Cette composition est validée par le CD et sera publiée sur le site fédéral.

Il faudra trouver un président du bureau de vote et six scrutateurs. Aucun d'entre eux ne peut appartenir au comité directeur de la FFB ou à une commission fédérale, ni être candidat à l'élection. Il pourrait être fait appel à ce niveau au président du club recevant et à deux ou trois bénévoles.

Il faudra préciser, si possible dans les moindres détails, la procédure de vote pour éviter toute difficulté dans le déroulement et le dépouillement, et prendre le temps de tout vérifier avant d'annoncer les résultats.

Le recours à un prestataire de services est une solution utilisée par le CNOSF, mais qui a un coût non négligeable.

La tenue des élections en présentiel à Valence est évidemment souhaitée. En cas de reconfinement généralisé, on aura toutefois jusqu'au 30 avril 2021 pour les organiser⁵.

Une élection à distance va être organisée le 25 septembre par un membre du CD au sein de son entreprise, avec recours à un prestataire de services (vote avec validation par n° de SS et numéro de portable). **Un retour d'expérience sera transmis à la fédération concernant cette élection à distance (coût, fiabilité, rapidité).**

Le vote à distance pourrait aussi être l'occasion d'élargir notre base électorale, avec différents collèges, pour faire participer aussi les CDB et les clubs, comme le recommandent le ministère et le CNOSF. L'intérêt serait d'instaurer plus de démocratie et de renforcer le sentiment d'appartenance des clubs, qui, aujourd'hui, ont tendance à considérer la fédération comme simplement un ministère des finances, très éloigné de leurs préoccupations. Pour ce faire, il faut toutefois changer les statuts (majorité qualifiée des 2/3), ce qui n'est pas acquis, car cela exige des ligues de partager leur pouvoir.

Rappel : l'assemblée électorale sera précédée d'une AGO avec approbation des comptes 2019-2020 et vote du budget prévisionnel rectificatif 2020-2021.

Nota : le RI comporte encore une mention relative au vote par procuration, qui devra être corrigée, ce mode de vote pour les ligues ultramarines ayant été remplacé par le vote par correspondance, avec un scrutin à un seul tour.

12 Questions diverses

Concernant le projet fédéral pour la nouvelle olympiade, **JPS indique qu'il va envoyer un embryon de projet** à toutes celles et ceux qui ont manifesté leur envie de se représenter et de s'associer à sa démarche, pour enrichir le projet et le **structurer afin de le présenter aux ligues et délégués de ligue avant les élections.**

Les candidats à l'élection de juin doivent à nouveau établir un dossier de candidature (extrait de casier judiciaire, fiche de candidature), et postuler dans les délais avec envoi en recommandé, ou par mail avec accusé de réception du secrétariat général.

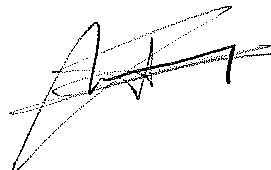
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants, et clôt la réunion à 18h.

Le secrétaire général



Philippe Zwaenepoel

Le Président



Jean-Paul Sinanian

⁵ Décret no 2020-896 du 22 juillet 2020